

# 8202/21 LIMITÉ

## ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

## SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 12 mai 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 12 mai 2021

### TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** autorisant l'ouverture de négociations avec la République des Seychelles aux fins d'un accord visant à faciliter le transfert par un État membre de personnes appréhendées et retenues en vertu de son droit national pour avoir participé à des violations de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la Somalie ou au trafic de stupéfiants au large des côtes de la Somalie

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*